

La Région crée une mission d'évaluation de sa politique en matière agricole, hydraulique, et d'alimentation

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, en séance plénière le 11 mars dernier, a **approuvé le principe de la création d'une mission d'information et d'évaluation sur sa politique régionale en matière agricole, hydraulique, et d'alimentation.**

Celle-ci évaluera de manière plus particulière les **aides attribuées aux agriculteurs**, les **dotations aux nouveaux et jeunes agriculteurs**, à l'installation, à l'accompagnement vers les transitions, à l'innovation, aux **subventions pour lutter contre le changement climatique**, ainsi que les **répercussions et les résultats chiffrés des éco-socio-conditionnalités et des différentes feuilles de route, pactes et règlements d'intervention.** Elle abordera également les **problématiques de la formation et de la recherche.**

Cette mission sera **composée de 25 membres** nommés par leurs groupes politiques respectifs, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et aura une **durée maximale de six mois.** Ses conclusions prendront la forme d'un **rapport qui sera remis à Alain Rousset**, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et qui sera présenté à la séance plénière consacrée à la politique agricole. **Sa rapporteure sera Lydia Héraud**, conseillère régionale déléguée à la Viticulture et à Vitirev.

Élu comme cela a été prévu le 11 mars parmi les membres de l'opposition, à la majorité des suffrages exprimés, **c'est le conseiller régional d'opposition Pascal Coste (LR) qui la présidera.** Une première réunion aura lieu le lundi 8 avril, de 13 heures à 17 heures.

Cette mission pourra s'appuyer sur un premier état des lieux des financements alloués par le Conseil régional mais aussi de l'Union européenne. Cet état des lieux sera ensuite complété par l'étude des financements mobilisés par les Conseils départementaux sur leur proposition dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Il pourra aussi ensuite être complété par l'étude des financements des autres financeurs publics principaux, que sont les Agences de l'eau et l'État.